DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/052 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAUVEGARDE ET RENOUVEAU DE HELL-BOURG

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-052-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg a pour but la sauvegarde et la restauration du patrimoine, l'animation de la vie sociale, c'est-à-dire de promouvoir et de soutenir l'action culturelle et touristique, les actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, dans un esprit de concertation et de développement des hommes et du milieu.

La commune de Salazie envisage de signer avec cette association une convention d'objectif et de moyens pour la réalisation d'opérations qui contribueront à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel du cirque.

Cette convention prévoit notamment le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association S.R.H.B au titre de l'année 2026. Ce financement donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver la signature de la convention de partenariat à venir entre la Commune et l'association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg (S.R.H.B).**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association S.R.H.B.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 4 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-052-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026